SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1870-1871.

Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1871.

(Voir le N° 31, session extraordinaire de 1870, et le N° 8, session 1870-1871, de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous presents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adoptée et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1871 sont évaluées respectivement à la somme de quatre-vingt-treize millions deux cent soixante-dix mille francs (93,270,000 francs).

Bruxelles, le 13 novembre 1870.

Le Président de la Chambre des Représentants, (Signé) Vicomte VILAIN XIII.

Les Secrétaires, (Signé) Ed. Wouters, Reynaert.

Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1871.

K ^{OS} DES ARTICLES.		DÉ8IGN	ATION DES SERVICES.	PRÉVISION des RECETTES et DES DÉPENS	1	TOTAL
	FONDS DE TIERS DÉPO L'II	CH sés au tr nterventi				
4	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.			1,200,000	D	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux			1,000,000	מ	
3	Cautionnements vers 3 juin 1870 sur la	1,200,000	»			
4	Fonds provinciaux.	caisse Impôts l'admi rectes, faite d Revenu l'admi des de	ents faits directement dans la de l'État	6,500,000	ъ	
5	Fonds communal in	nstitué p	17,894,000	,		
6	Réserve du fonds communal				,	
7			aits par les communes pour être affectés, par dépenses locales	500,000	,	
8			yeurs des contributions directes, pour le compte gne	400,000	,	
9	Dépôts effectués che générale d'épargn		1,000,000	,		
10	Caisse de retraite in	s t ituée pa	r la loi du 16 mars 1865	100,000	»	
11	Caisse des veuves et	orphelin	s du Département de la Justice	100,000	»	47,905,0:
12		-	de l'ordre judiciaire	250,000))	
13		_	du Département des Affaires Étrangères	60,000	,	
14		_	des officiers de la marine de l'Etat	15,000)	
15	-	-	des pilotes	100,000	•	
16			du Département de l'Intérieur	110,000	•	
17	·	_	des professeurs de l'enseignement supérieur.	! 75,000	•	
18	-		des membres du corps administratif et ensei- gnant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	100,000	39	
19	Caisse centrale de pr	révo yanc é	des instituteurs et professeurs urbains	145,000	n	

N°S DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
20	Caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	320,000 »	
21	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	150,000 »	
22	Caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics	550,000 »	
23	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	50,000 »	
24	Caisse tontinière pour faciliter le remplacement dans la milice	500,000 »	
25	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	500,000 »	
26	Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	900,000 a	
27	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	4,000,000 »	
28	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	200,000 »	
29	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, pour le compte des sociétés concessionnaires, des administrations postales étrangères et des offices telégraphiques avec lesquels elle est en relation	15,000,000 »	
30	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belges et étrangers avec lesquels elle est en relation	50,000 »	
31	Fonds pour l'encouragement du vervice militaire	16,000 »	
52	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor public, pour le compte de tiers	10,000 »	
	CHAPITRE II.		
	FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REVBOURSEMENT A LIEU DIRECTEMENT PAR LES COMPTABLES QUI EN ONT OPÉRÉ LA RECETTE.		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
33	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	100,000	
54	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations	10,000 »	
3 5	Fonds spécial des préemptions	10,000 »	
36	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	6,700,000 »	
57	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	200,000	
5 8	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	500,000 »	
3 9	Travaux d'irrigation dans la Campine	1,000	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
40	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie.	400,000	
41	Amendes et frais de justice en matière forestière	25,000 >	
42	Consignations de toute nature	7,000,000	1

Nos des Articles.	désignation des services.	PRÉVISIONS dos RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITES 45,125,000 •
	Administration des chemms de fer, postes et télégraphes.		
43	Primes ou remises, en cas d'exportation, sur les prix des tarifs, pour le transport des marchaudises.	10,000	7 45,125,000
44	Encaissements et payements, pour le compte de tiers	16,000,000	
45	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	112,000	
46	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue.	14,000,000 »	
	Ministère de la Justice.		
47	Masse des détenus	215,000 >	
	Ministère des Affaires Étrangères.		İ
48	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise .	12,000 >	}
	Ministère de l'Intérieur.		
49	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	50,000 >	
	CHAPITRE III. Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la cour des comptes.		
50	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838)	100,000	
51	Subsides divers pour travaux d'utilité publique	100,000 »	240,000
52	Cautionnements des entrepreneurs défaillants	10,000 »	}
55	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et four- nis à d'autres Départements	30,000 »	